

AFRICA

RAINFORESTS OF THE ATSINANANA

MADAGASCAR



---

# WORLD HERITAGE NOMINATION – IUCN TECHNICAL EVALUATION

## RAINFORESTS OF THE ATSIANANA (MADAGASCAR) – ID No. 1257

---

### 1. DOCUMENTATION

- i) **Date nomination received by IUCN:** April 2006
- ii) **Dates on which any additional information was officially requested from and provided by the State Party:** IUCN requested supplementary information on 19 December 2006 after the IUCN Evaluation Mission and the first IUCN World Heritage Panel Meeting. The State Party response was submitted on 26 February 2007, including revised boundaries and responses to all the issues raised by IUCN.
- iii) **UNEP-WCMC Data Sheet:** 11 references (including nomination)
- iv) **Additional literature consulted:** ANGAP 2001. **Madagascar Protected Area System Management Plan.** ANGAP. Brady, L.D. and Griffiths, R.A. (1999). **Status Assessment of Chameleons in Madagascar.** IUCN. Ganzhorn, J.U. et al. (2000). **Vertebrate species in fragmented littoral forests of Madagascar.** In: W.R. Lourenço and S.M. Goodman (eds). *Diversité et Endémisme à Madagascar.* Mémoires de la Société de Biogéographie Edition. Museum Histoire Naturelle, Paris: 155-164. Ganzhorn, J.U. et al. (2003). **Biogeographic relations and life history characteristics of vertebrate communities in littoral forests of Madagascar.** In: A. Legakis et al. (eds). *The New Panorama of Animal Evolution. Proceedings of the 18th International Congress of Zoology.* Pensoft Publishers, Sofia: 377-385. Goodman, S.M. (ed.) (2000). **A Floral and Faunal Inventory of the Parc National de Marojejy, Madagascar: With Reference to Elevational Variation.** Fieldiana Zoology New Series No. 97, Field Museum of Natural History, Chicago. Goodman, S.M. and Benstead, J.P. (eds) (2003). **The Natural History of Madagascar.** Chicago University Press, Chicago. Hilton-Taylor, C. (compiler) (2000). **2000 IUCN Red List of Threatened Species.** IUCN. Mittermeier, R.A. et al. (2004). **Hotspots Revisited: Earth's Biologically Richest and Most Endangered Terrestrial Ecoregions.** Conservation International. Mittermeier, R.A. et al. (2006). **Lemurs of Madagascar.** Conservation International. Rabetaliana, H. et al. (1999). **The Andringitra National Park in Madagascar.** Unasylva No. 196, FAO. Wilmé, L., Goodman, S.M. and Ganzhorn, J.U. (2006). **Biogeographic evolution of Madagascar's microendemic biota.** *Science* 321, 5776, 1063-1065.
- v) **Consultations:** 3 external reviewers. Extensive consultations were undertaken during the field visit including with representatives of relevant government agencies, local communities, representatives of NGOs, researchers and other stakeholders.
- vi) **Field visit:** Peter Hitchcock and Geoffroy Mauvais, August - September 2006
- vii) **Date of IUCN approval of this report:** April 2007

### 2. SUMMARY OF NATURAL VALUES

The island of Madagascar is a fragment of the original great southern continent of Gondwana. Originally sandwiched between Africa and India at the breakup of Gondwana, Madagascar was initially in contact with Africa when it split from Antarctica. Madagascar, still attached to India, in turn separated from the continent of Africa around 160 million years ago. Madagascar remained attached to India until India split away around 60 million years ago with the result that Madagascar has remained essentially isolated from other land masses ever since.

The eight nominated national parks are geographically distributed along the eastern margins of the island of Madagascar over the length of the Atsinanana region. The greater part of the nominated areas is located on granitic rocks, the crustal basement of the main plateau that dominates much of Madagascar. Whereas Masoala National Park is

located on a peninsula on the north east coast, all of the other nominated areas are associated with the rugged main eastern escarpment and mountainous hinterland of Madagascar which separates the extensive plateau of the interior and the eastern coastal lowlands. Almost the entire remaining areas of rainforest in Madagascar are found along the higher rainfall eastern escarpment and northern highlands. Much of the rainfall in these regions is derived from topographic interception of moisture laden winds off the Indian Ocean, in stark contrast to the extensive semi-arid and arid interior and western regions of the island. Tropical cyclones occasionally impact on the north eastern coastal forests such as those in Masoala National Park.

By any measure, the biodiversity of Madagascar is globally exceptional. The long isolation of this 'mini continent', sometimes referred to as the 'seventh continent' in terms of biodiversity, has resulted in a truly exceptional proportion of endemic plant and animal species; approximately

80 to 90 percent for all groups, and endemic families and genera are commonplace. Madagascar is the core of Conservation International's "megadiverse" region known as 'Madagascar and the Indian Ocean Islands', a feature being the extraordinary large number (circa 12,000) of endemic plant species. Madagascar has also been claimed to be in the top 5-6 of the world's 18 "megadiversity" countries.

*"Madagascar's privileged position in terms of biodiversity is based on its geological history and geographic placement. The world's largest oceanic island and the fourth largest island overall, it has been separated from all other land masses for at least 60-80 million years, meaning that most of its plant and animal life has evolved in isolation. This has resulted in very high levels of endemism, both at the species level and, more importantly, at higher taxonomic levels, with Madagascar having numbers of endemic plant and animal genera and families rivalled only by Australia, which is 13 times larger."* (Mittermeier et al. 2004)

All five families of Malagasy primates, all endemic lemur families, seven endemic genera of Rodentia, six endemic genera of Carnivora, as well as several species of Chiroptera are represented in the rainforests. Of 25 endemic and near-endemic mammal species in the rainforests, 22 are threatened: 8 are critically endangered, 9 endangered, and 5 vulnerable (Hilton-Taylor 2000).

Madagascar's moist and sub-humid forests, together with its ericoid thickets, also constitute one of WWF's Global 200 priority ecoregions for conservation. (The Global 200 list actually contains 238 eco-regions, made up of 142 terrestrial, 53 freshwater and 43 marine eco-regions). The moist lowland forests of eastern Madagascar are the most diverse forests in the country and contain exceptionally high levels of endemism. However, decades of deforestation have left eastern Madagascar with only 8.5 percent of its original forests.

The mid-altitude moist forest, the most common rainforest type in the nomination, is as rich in species as the lowland forest, but tends to have a shorter canopy of 20 to 25 m. Some of the canopy species are common to the lower-elevation forest and some are unique to mid-elevation forest such as the *Weinmannia* (Cunoniaceae) and *Schefflera* (Araliaceae). Except for the extensive lowland rainforest of Masoala National Park, little lowland rainforest is represented in the nomination, nor remains elsewhere in Madagascar.

In prehistoric times, and in relatively recent historic times, the rainforests of Madagascar were much more extensive than at present. The last ice age pushed the rainforests to a series of disjunct refugia on and below the eastern escarpment, the east coast and deep valleys in the northern highlands region. Given the topographic characteristics of Madagascar, it is likely that at least some of the nominated areas coincide with those Pleistocene refugia.

The present day distribution of rainforest is an artefact of relatively recent human activity. There is evidence of numerous species of animals (probably plants also) having become extinct since the relatively late arrival of humans in Madagascar due to massive deforestation, including at

least 17 lemur species, almost all of which were forest adapted species. The remaining rainforests are therefore of critical importance to the surviving species, many of which now occupy greatly reduced habitat areas than previously available. Notwithstanding the great loss of rainforest on the main plateau and eastern lowlands in recent historic times, there remains a more or less continuous narrow tract of rainforest along the eastern escarpment and across the northern highlands.

The nominated areas represent circa 20-25% of the total area of rainforests remaining in Madagascar, which in turn are just a fraction of the pre-settlement extent of rainforests. The nominated areas are broadly representative of the geographic spread of the rainforests over almost the full latitudinal range down the eastern margin of the island, but less representative of their altitudinal range.

Whereas several of the nominated national parks comprise major parts of regional forest remnants (Marojejy, Masoala, Midongy, Andohahela), others are embedded in or intimately linked to more extensive tracts of rainforest (Zahamena, Mantadia, Ranomafana, Andringitra). These larger core tracts of non-national park are in general much less known and understood than the nominated areas, such that it is not possible to reliably compare their biodiversity with that of the nominated areas. Indeed, the possibility exists that some of the recently (temporarily) protected core tracts have equal or greater biodiversity values than some of the nominated protected areas.

Recent research provides evidence of the importance of three particular mountain massifs in the evolutionary history of the rainforests of Madagascar. (Wilmé et al. 2006). Of those, only one (Andringitra) is included in the nomination, one has been extensively cleared of surrounding rainforests, and a third (Tsaratanana) is a puzzling omission from the nomination. Due to the extensive fragmentation of the rainforest by human activity, the remaining rainforests on and below the eastern escarpment, including at least some, but not all, of the nominated areas, have become critically important refugia for future evolutionary processes. Those areas containing continuous tracts of rainforest over the greatest altitudinal range will be of greatest significance. Of the nominated protected areas, those that appear to be of greatest significance for ongoing evolutionary processes are Marojejy, Zahamena, Andringitra, Andohahela and parts of Midongy.

Geographically, the eight nominated parks are widely separated. Notwithstanding, there remain substantial tracts of rainforest outside the nomination, including major habitat corridors between pairs of the nominated areas (North: Marojejy, Masoala; Central: Zahamena, Mantadia. South: Ranomafana, Andringitra. Far South: Midongy, Andohahela). There are significant discontinuities in habitat between the northern and southern groups such that connectivity has essentially been permanently lost; however habitat connectivity still exists within the northern and southern groups, albeit not yet permanently protected.

Several of these larger tracts of forest have recently been given temporary protection and are being actively processed as future protected areas. However, it is reported that none of these areas are likely to be given national park status or added to the nominated national parks, and that proposed protection and management will only corre-

spond to IUCN Category III, V or VI protected areas. Further, they will not be managed by ANGAP. As such, none of these areas can at present be confidently considered as potential future addition to the nominated property. This reinforced the necessity for the evaluation to only consider the contribution of each component of the nominated property on its stand-alone merit.

### 3. COMPARISONS WITH OTHER AREAS

The one existing natural World Heritage property in Madagascar, Tsingy de Bemaraha Strict Nature Reserve, is located in the semi-arid western lowlands and features karst landscape. As such it is a totally different environment to that of the nominated property and does not warrant comparison.

The most biogeographically analogous of the existing World Heritage properties to the nominated property are the Central Eastern Rainforest Reserves of Australia. These Australian rainforests are associated with a well defined eastern escarpment which provided refugia for the mainly Gondwanan biota during the last ice age. The continuity of the eastern Australian rainforests had been broken into natural 'islands' by pre-historic climate change and was further truncated by modern human settlement. In contrast, the nominated property consists mostly of 'islands' of protected land in a still largely intact, albeit narrow continuous tract of relict rainforest along the eastern escarpment and into the northern highlands. The biological sieving and divergent evolution recognized between the protected land islands of the Australian rainforests is much less apparent in the nominated property, probably because of the much greater degree of connectivity maintained.

Whereas the serial Australian rainforest property and the serial Tropical Rainforest Heritage of Sumatra property include the greater part of the largest remaining rainforest tracts in Australia and Sumatra, most of the nominated property comprises only smaller parts of the extensive tracts of remaining rainforest in Madagascar. This made it difficult to establish the context and hence relative importance of the nominated areas; more so given the relatively poor documentation of the more extensive temporary reserves outside the nominated parks.

However, given the exceptional diversity and endemism of the biota of Madagascar, most native species of plants and animals in the nominated areas are clearly of global significance for science and conservation. In particular, the wholly endemic Malagasy primates, the lemurs, are clearly of outstanding universal value from the point of view of science and conservation. (The lemurs on the adjacent Comoros Islands are believed to have been introduced from Madagascar.) Future research can be expected to reveal many more new species of plants and animals. To illustrate, since 1994, at least 10 new species of lemur have been recognized in Madagascar (Mittermeier et al. 2006).

Table 1 below provides a comparison of biodiversity between the nominated property and some comparable existing World Heritage properties.

In summary, the features of the nominated property that make it globally and regionally distinct from other existing World Heritage properties in biodiversity terms are:

- ◆ Very high biodiversity, both in plants and animals, but especially primates;
- ◆ Exceptionally high level of endemism, both in plants and animals;
- ◆ Critically important habitat for many rare and threatened faunal species (e.g., of the 123 species of non-flying mammals in Madagascar, 72 of which are on the IUCN Red List of Threatened Species, 78 occur within the nomination), including at least 25 species of lemur; and
- ◆ Critically important climatic refugia for unique rainforest biota.

### 4. INTEGRITY

#### 4.1 Legal status

All eight components of the nominated serial property are formally protected as national parks by the Government of Madagascar. The managing authority of all eight nominated areas is Parcs Nationaux Madagascar - Agence Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (PNM-ANGAP).

**Table 1:** Comparison of biodiversity (species numbers) between the nominated property and some comparable existing World Heritage properties

Name and size of World Heritage property	Criteria	Mammals	Birds	Amphibians	Plants
Rainforests of the Atsinanana (Madagascar) 672,003 ha	ix, x	78	173	160	2,984
Central Eastern Rainforest Reserves (Australia) 370,000 ha	viii, ix, x	74	270	45	1,625
Noel Kempff Mercado National Park (Bolivia) 1,523,446 ha	ix, x	139	620	62	4,000 (1,500 in rainforest)
Tropical Rainforest Heritage of Sumatra (Indonesia) 2,595,124 ha	vii, ix, x	180	450	200	10,000

ANGAP is described as being a “private association recognized to be of public interest, operating under the supervision of the Ministry of Environment, Water and Forests in Madagascar”.

## 4.2 Boundaries

A short assessment of the boundaries of each nominated park is provided below. This is based on the boundaries as proposed in the nomination. Subsequently, these boundaries were changed following IUCN communications with the State Party (see sections 5.2 and 7).

### a) Marojejy National Park

Based on documentation and confirmed by aerial inspection, the boundaries of Marojejy, most of which are forest edges, appear well defined and stable. With one important exception, the forests of Marojejy are essentially surrounded by cleared agricultural land, the park being almost an ‘island’ in an agricultural landscape. The important exception is a well defined intact forest corridor to the west, a well studied, critically important corridor that links to the Anjanaharibe Sud Special Reserve, the only habitat connection between Marojejy and the much larger tract of rainforest that extends across the width of Madagascar from Masoala National Park on the east coast to Ambanja on the west coast.

### b) Masoala National Park

Largest of the nominated protected areas, the main block of Masoala is relatively compact and most boundaries are marked, manageable and being managed. Of some concern is the inclusion in the nomination of several small outliers of the park, located on the east coast some distance from the park. Two of these small outliers, although small in area, are valued as relicts of littoral rainforest.

### c) Zahamena National Park

The boundaries of Zahamena are relatively well defined. The north eastern and southern boundaries were inspected during an over-flight and found to be well respected by adjoining farming communities, at least in terms of farming activities.

### d) Mantadia National Park

Most of the boundaries of Mantadia are adjoined by forest. Although boundaries could not be readily recognized from aerial inspection, threatening activities such as mining (existing and new) outside the park to the west were evident.

### e) Ranomafana National Park

Most of the boundaries of Ranomafana are well defined and respected, at least in terms of agricultural encroachments. Aerial inspection revealed a major active encroachment and recent slash and burn activity in the northern section of the park.

### f) Andringitra National Park

The western grassland boundary of Andringitra is not clearly defined. The eastern rainforest boundary, a river, has a history of encroachment which was evident from aerial inspections with significant encroachments remaining inside the park.

### g) Midongy National Park

The very long and convoluted boundary of Midongy is in many places not evident from the air and there are many

agricultural and grazing / burning encroachments. Some grazing / burning encroachments effectively extend the full width of the western arm of the park.

### h) Andohahela National Park

Most of the eastern rainforest boundary of Andohahela is clearly defined and respected in terms of clearing and therefore appears stable. The western boundary of the main park block is ill-defined and problematic from a management perspective, especially with ongoing threats from grazing and associated burning.

## 4.3 Management

Madagascar has an interesting and apparently quite effective management system for protected areas including the nominated areas. The managing authority of all eight nominated areas is ANGAP, which is a “private association ... under the supervision of the Ministry of Environment, Water and Forests” and as such appears to have some advantages over direct government management, such as being able to employ on a contract and performance basis. ANGAP appears as an efficient and professional organization. Strong support of ANGAP by NGO's is an important factor in its continued effectiveness.

ANGAP staff is stationed at all eight nominated parks. Overall the staff numbers assigned by ANGAP to manage the nominated parks is very modest, although indications are that this is adequate given the nature of their duties and the high motivation of staff. Motorised transport is of limited use for accessing many parts of the parks and boundaries, requiring commitment and concerted effort for staff to access park perimeters and remote communities. In Masoala National Park, the Wildlife Conservation Society is co-located with ANGAP to provide technical advice and assistance.

Overall management of protected areas in Madagascar is guided by the Madagascar Protected Area System Management Plan (2001). Management plans are in place for all eight nominated parks. The general structure and format of the management plans is appropriate and commendable. Threat maps contained in the management plans proved accurate and very helpful during the assessment. A short assessment of the management of each nominated park is provided below.

### a) Marojejy National Park

Management of Marojejy is well established, organized, professional and with significant support from the local community.

### b) Masoala National Park

Management of Masoala faces considerable difficulties, particularly given the remoteness and access difficulties of the eastern boundary. Notwithstanding, management is professional and appears to be effective in providing an adequate level of protection. The Wildlife Conservation Society is an official collaborator in relation to the management of the park.

### c) Zahamena National Park

Conservation International actively participates in the management of Zahamena. Progress is being made in reducing encroachments and other threatening activities.

**d) Mantadia National Park**

Management of Mantadia is professional, however, threats in and around the park are considerable (mining, poaching, tourist pressure, invasive species, timber extraction) and require ongoing and effective management and control.

**e) Ranomafana National Park**

Management of Ranomafana is professional but the park still faces ongoing threats from agricultural encroachment, logging and hunting. There is significant tourism associated with the park and the park shares the income from entrance permits with local communities living adjacent to the park.

**f) Andringitra National Park**

Management of Andringitra is appropriate and strongly supported by local communities through a local "win-win" agreement: the park contains a "zone d'utilisation contrôlée" which gives a benefit to local communities (cattle grazing) in exchange for a voluntary based participation in the monitoring and protection of the park. However, the appropriateness in the long term of the grazing in the montane and alpine environments is questionable and should be assessed. There is some encroachment and associated hunting on the eastern rainforest boundary of the park which requires greater efforts to more effectively control. There is reportedly ongoing hunting inside the park.

**g) Midongy National Park**

Staff have only recently been deployed to Midongy and still face major challenges associated with agricultural encroachment (rice paddies and slash-burn), fire, grazing and poaching. The temporary forest reserve connecting the south-east section of Midongy with Andohahela National Park, taken in combination with the south eastern section of Midongy, appears to offer greater natural values and integrity than Midongy alone.

**h) Andohahela National Park**

This park faces significant threats from fire and grazing on the dry western side of the dividing range. The well defined topography of the dividing range provides some natural protection from fire from the west but there is evidence of some fires crossing the divide into the rainforest.

There seems to be relatively close cooperation between park managers and the national police (or Water and Forest Administration) that are responsible for law enforcement within protected areas. It appears that there is a high degree of compliance with the law and intercepted breaches are subject to the full force of the law, including gaoling of offenders. Joint patrols involving the police appear limited to several operations per year. Enforcement would be more efficient and effective if park rangers had greater delegated enforcement powers rather than rely on police alone.

ANGAP is financed in a range of ways (government funds, tourism taxes and fees, donors support). The level of auto-financing is low (around 5%), so to ensure the financing of protected areas in the long term, the Government of Madagascar has created a trust fund called Fondation Pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar. A large part of the necessary funds have already been secured and it is planned that at least core funding of ANGAP's protected areas network will in the future be financed by interest from the trust fund. Priority will be given to the most

important sites including the eight nominated parks and should therefore contribute to the long-term viability of those parks. However, the trust fund does not cover temporary protected areas (corridors) which are presently not proposed to be managed or financed by ANGAP. At present, financial resources are minimal but adequate for all nominated parks, albeit still strongly dependant on donors.

The Government of Madagascar has for some years received significant international assistance for its protected areas, particularly through the various NGOs active in the country. This often takes the form of management partnerships in the protected areas. Such partnerships are still in place for Masoala and Zahamena National Parks where the Wildlife Conservation Society and Conservation International respectively have been actively involved in day to day management as well as strategic planning of these parks. However, despite this continued and considerable support by international NGOs in the past, further investment by the international donor community is required to ensure the adequate protection and management of the nominated parks.

All of the parks in the nomination practice the policy of tourism revenue sharing with neighbouring communities, with ANGAP and local communities sharing 50:50 in the tourism income. The generally low level of tourism in most parks means, however, that the funding flow to communities from this source is relatively small. The policy is useful for developing partnerships with communities, but this should not be relied upon as the only flow of benefits to the community, given uncertainties associated with tourism. A more proactive community development programme needs to be developed, particularly for those parks that receive little tourism visitation.

**4.4 Threats and human use**

Most communities neighbouring the nominated parks are characterized by a high level of poverty. Agricultural productivity is often very low with the result that the increasing populations view the parks as sources of food (hunting), land (slash and burn) and marketable products (poaching and illegal logging). The main human threats to the nominated areas are agricultural encroachment, particularly by slash-and-burn, fire, grazing, hunting and poaching. There is also some illegal harvesting of precious woods such as rosewood and ebony, and widespread, small scale gem mining.

**4.4.1 Encroachment**

Encroachment into the nominated protected areas for agricultural purposes is a serious threat to the natural heritage values and integrity of the property. The threat often arises as sporadic encroachment of slash and burn activity but can also be of a more permanent nature unless there is management intervention. The incidence of new agricultural encroachment in the longer established parks appears low and there was evidence that old clearings were now regenerating with forest (e.g. Marojejy National Park). Some more recent incidents of slash and burn were noted within several of the protected areas (e.g. Midongy and Ranomafana National Parks).

**4.4.2 Fire**

Fire is used extensively in the agricultural landscapes adjoining many sections of the nominated protected areas,

particularly as an adjunct of cattle grazing. Fire is clearly allowed to escape, usually upslope into the parks. This is particularly apparent on the drier western approaches to Andohahela, Andringitra and Midongy National Parks. In the case of Midongy, where there is much less topographic protection, grassland well within the park is still maintained by fire. Fire induced invasive plant species such as Eucalypts are a potential problem on the higher altitude western side of Ranomafana National Park.

#### 4.4.3 Hunting and poaching

Hunting is a definite threat to the wildlife in all the forests of Madagascar, especially for lemur species. Hunting of animals, particularly lemurs, for food is a widespread and a significant threat to the biodiversity of the nominated protected areas. The loss of two lemur species from the Special Reserve adjacent to Mantadia National Park is attributed by some to illegal hunting. Some park managers are confident that the threat from hunting is being reduced; some wildlife researchers are, however, much less optimistic. Madagascar in general, including the rainforests, is a target of poachers supplying the illegal global trade in fauna, in particular in reptiles. Chameleons are especially vulnerable to the collector trade. There are reports of tortoises being poached for supply of livers for the Oriental medicinal market.

#### 4.4.4 Roads

Roads are presently not a serious threat to the nominated protected areas. Most of the nominated areas have the advantage of being closely associated with rugged mountainous terrain where there are few demands or opportunities for roads. A regional road traverses Ranomafana National Park but there appears to be good management of the roadside sections of the park. Some routes used for travelling of cattle across parks are a threat, particularly as a result of associated fire and hunting (e.g. western section of Midongy National Park). There are reports of a possible future road being constructed across the linking corridor of forest between Andringitra National Park and Pic d'Ivohibe Special Reserve.

#### 4.4.5 Mining

Informal/illegal mining for gemstones is widespread and represents localized threats to most of the nominated protected areas. Small scale gem mining is difficult to detect and suppress. Existing graphite mining already impacts (water pollution) on Mantadia National Park and other mining (nickel to west of park) and mining related development (slurry pipeline between park and special reserve) could further impact on that park.

#### 4.4.6 Illegal logging

Madagascar has been fortunate to date to have escaped the wholesale destruction of forest as a consequence of commercial logging which occurs in South East Asia. None of the nominated protected areas has ever been the subject of large scale commercial logging. Highly selective small scale logging of precious woods such as rosewood and ebony may occur at any time in the protected areas. Whilst such timber removal per se may not have a serious ecological impact overall, associated fire, hunting and poaching amplify the impacts.

Taking into consideration the boundary changes outlined in sections 5.2 and 7, IUCN considers that the nominated property meets the conditions of integrity as required un-

der the Operational Guidelines.

## 5. ADDITIONAL COMMENTS

### 5.1 Justification for serial approach

When IUCN evaluates a serial nomination it asks the following questions:

#### a) What is the justification for the serial approach?

The protection and management of the rainforests in Madagascar are in process of comprehensive review, with a strong emphasis on additional protection, and major changes including major new protected areas are planned. This process is driven by the President's Durban Declaration, presented to the Vth IUCN World Parks Congress held in Durban, South Africa, in 2003, with a very commendable commitment to greatly extend the system of protected areas. This situation has however complicated the nomination and evaluation process and prompted the fundamental question: 'To what extent are the nominated protected areas truly the 'best of the best' of these rainforests, or are they 'artefacts of history', being the only areas already protected and available for nomination?'. Based on the nomination document and discussions held during the field visit, the nominated series of sites appears to be a combination of both processes, some being clearly recognizable as being biologically the 'best of the best' and others being more 'artefacts of history'. Further, the extent to which the nominated areas truly represent an 'integrated whole' to qualify as a serial nomination proved difficult to establish from the nomination document.

The main justification for the serial approach seems limited to the eight national parks simply being broadly 'representative' of a (single) biome of outstanding universal value. The nominated areas certainly provide a broadly representative geographic spread over almost the full latitudinal range of the rainforests of Madagascar. It proved more difficult, however, to establish whether each of the components is truly outstanding or is dependent on simply being part of the series, as the nomination does not strongly argue complementary nature of the components. There is also no claimed functional linkage between the individual sites although the existence of wildlife corridors between pairs of nominated areas is emphasized. These important corridors between the national parks, several of which are much more extensive than the nominated areas themselves, are in part poorly known and presently only temporarily protected; so their permanent protection for biodiversity conservation and/or addition to the national parks is not assured. The IUCN evaluation made no assumptions about potential future protection and took into account only the level of protection at present.

For example, Mantadia National Park, a small park of some 15,500 ha, represents perhaps only around 5% of a very much larger tract of rainforest of which it is an integral part. The probability is that this only temporarily protected large tract of rainforest, with Mantadia National Park at its southern end and Zahamena National Park at its northern end, is equally or more important for biodiversity conservation than Mantadia itself. It is therefore questionable if Mantadia, considered independently of the adjacent areas, represents

'the best of the best' and contains 'the most important and significant natural habitats' compared with other areas and considering its deficiencies in terms of integrity.

In conclusion, the main justification for the serial nomination of the eight protected areas appears to be that they offer outstanding and representative examples of Madagascar's distinctive rainforest biota and that together they include critically important habitat, especially for the unique primates.

**b) Are the separate components of the property functionally linked?**

The eight separate components of the nomination are functionally linked only to a limited extent. No substantive evidence is presented for seasonal wildlife migration (e.g. birds) between the components. Existing habitat connectivity between pairs of the nominated areas presently maintains the opportunity for wildlife movement but only between the respective pairs. Much of the connecting habitat is now temporarily protected and in process of being considered for permanent protection though not as additions to the nominated parks per se. For example, action is underway to protect the habitat corridor linking Marojejy National Park with Anjanaharibe Sud Special Reserve. In turn, the large tract of rainforest between Anjanaharibe Sud Special Reserve and Masoala National Park has reached the stage of temporary protection.

The future permanent protection of tracts of rainforests linking a number of the nominated protected areas raises the question of the relevance of those areas to the nomination given that they may be soon subsumed into much larger and probably more valuable protected areas. Concerns remain that, had the nomination been delayed a few years, it might well take on a somewhat different form to that now being evaluated, particularly if several of the larger tracts of rainforest are permanently protected and included. However, present indications are that the proposed new protected areas will neither be IUCN Category I or II protected areas nor be managed by ANGAP.

**c) Is there an overall management framework for all the components?**

The nominated areas do not presently constitute a single management entity. There is presently no overall coordinated management framework for the eight national parks per se but rather they are embedded in the national system of protected areas managed by ANGAP. As a World Heritage property, the sites would continue to be managed by ANGAP, and therefore management policies can at least be expected to be consistent throughout.

Greater cooperation and coordination between the components would be beneficial for effective management of each of the sites and to present them as a single integrated World Heritage property. What is equally or more important from a conservation perspective is that there be close cooperation, coordination and, ideally, integration in the planning and day to day management of the nominated areas and the adjacent and adjoining wildlife corridors and proposed new protected areas, some of which are likely to be of at least equal or greater conservation importance.

**5.2 Changes to the boundaries of the nominated property**

IUCN communicated with the State Party in relation to the potential for changing the boundaries of the nominated property. In this communication, IUCN noted that there are some important areas which would add significant value to the nominated area, but which are not currently included within the nomination. These could potentially be considered as part of a subsequent phase of a World Heritage nomination. IUCN further noted that some areas face integrity issues and could logically be excluded from the nominated area until these issues have been addressed. The reply from the State Party noted their agreement with the proposals from IUCN.

In particular it was agreed that the nominated property should be amended by exclusion of: (a) the marine extensions on the east coast of Masoala National Park; (b) the whole of Mantadia National Park (and associated Special Reserve) pending review of future protection of the adjoining more extensive tract of rainforest to the north; (c) the whole of Midongy National Park pending review of the western half of the park and the corridor linking to Andohahela National Park; and (d) the outlier semi-arid/arid zone parcels of Andohahela National Park (parcels 2 and 3).

Further it was agreed that a larger nomination would be brought forward for consideration by the World Heritage Committee in due course when conditions of integrity are adequately met, and that subsequent phases should be based on a review of potential future addition of appropriately protected areas of high nature conservation value to the property, with priority to those major tracts of land presently forming corridors of natural forest between existing reserves within the property.

Based on the information available, no less than four major tracts of rainforest not included in the nomination, well exceeding the total area of the nominated property, can be expected to be revealed as important habitat for rainforest species, being:

- ◆ Tsaratanana to Masoala, including Tsaratanana Integrated Reserve and the Makira Temporary Reserve, in the northern highlands. The Makira Forest of around 500,000 ha represents the largest remaining contiguous forest in eastern Madagascar;
- ◆ Zahamena-Ankeniheny, the large tract of forest between and much larger than Zahamena and Mantadia National Parks;
- ◆ Fandriano Vondrozo, the linking habitat corridor between Ranomafana and Andringitra; and
- ◆ Midongy to Andohahela linking habitat corridor.

**6. APPLICATION OF CRITERIA / STATEMENT OF OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE**

The property has been nominated under criteria (ix) and (x). IUCN considers that the nominated property meets these criteria and proposes the following Statement of Outstanding Universal Value:



The Rainforests of the Atsinanana are a serial property comprising six components. They contain globally outstanding biodiversity and have an exceptional proportion of endemic plant and animal species. The level of endemism within the property is approximately 80 to 90 percent for all groups, and endemic families and genera are common. The serial property comprises a representative selection of the most important habitats of the unique rainforest biota of Madagascar, including many threatened and endemic plant and animal species.

#### **Criterion (ix): Ecological and biological processes**

The Rainforests of the Atsinanana are relict forests, largely associated with steeper terrain along the eastern escarpment and mountains of Madagascar. The protected areas included in this serial property have become critically important for maintaining ongoing ecological processes necessary for the survival of Madagascar's unique biodiversity. This biodiversity reflects the Madagascar's geological history and geographic placement. It is the world's fourth largest island and has been separated from all other land masses for at least 60-80 million years and thus most of its plant and animal life has evolved in isolation. These forests have also offered important refuge for species during past periods of climate change and will be essential for the adaptation and survival of species in the light of future climate change.

#### **Criterion (x): Biodiversity and threatened species**

The level of endemism within the property is approximately 80 to 90 percent for all groups, and endemic families and genera are common. Madagascar is one of the world's top "megadiversity" countries and features an extraordinary large number (circa 12,000) of endemic plant species. The property is also globally significant for fauna, especially primates, with all five families of Malagasy primates, all endemic lemur families, seven endemic genera of Rodentia, six endemic genera of Carnivora, as well as several species of Chiroptera represented. Of the 123 species of non-flying mammals in Madagascar (72 of which are on the IUCN Red List of Threatened Species), 78 occur within the property. The critical importance of the property is underlined by the fact that deforestation has left eastern Madagascar with only 8.5 percent of its original forests and the property protects key areas of this remaining habitat.

#### **Conditions of Integrity, Protection and Management**

All components of the serial property are formally protected as national parks and have management plans in place. Key management issues include effective control of agricultural encroachment and resource exploitation from logging, hunting, and gem mining. These issues require the implementation of clear and coordinated management strategies to manage the components of this serial property as a single entity. Also, coordinated planning and management of this serial property with adjacent protected areas and forest corridors is required, for which additional financial and human resources need to be obtained. There is potential for further extension of the property to include adjacent protected areas and forest corridors once they meet the conditions of integrity.

## **7. RECOMMENDATIONS**

IUCN recommends that the World Heritage Committee **inscribe** the Rainforests of the Atsinanana, Madagascar, on the World Heritage List on the basis of natural criteria (ix) and (x).

IUCN recommends that the World Heritage Committee commends the State Party for its significant and encouraging efforts to protect the rainforests of Madagascar.

IUCN notes that a number of boundary changes have been proposed by IUCN on the basis of integrity issues and that the following boundary changes have been accepted by the State Party:

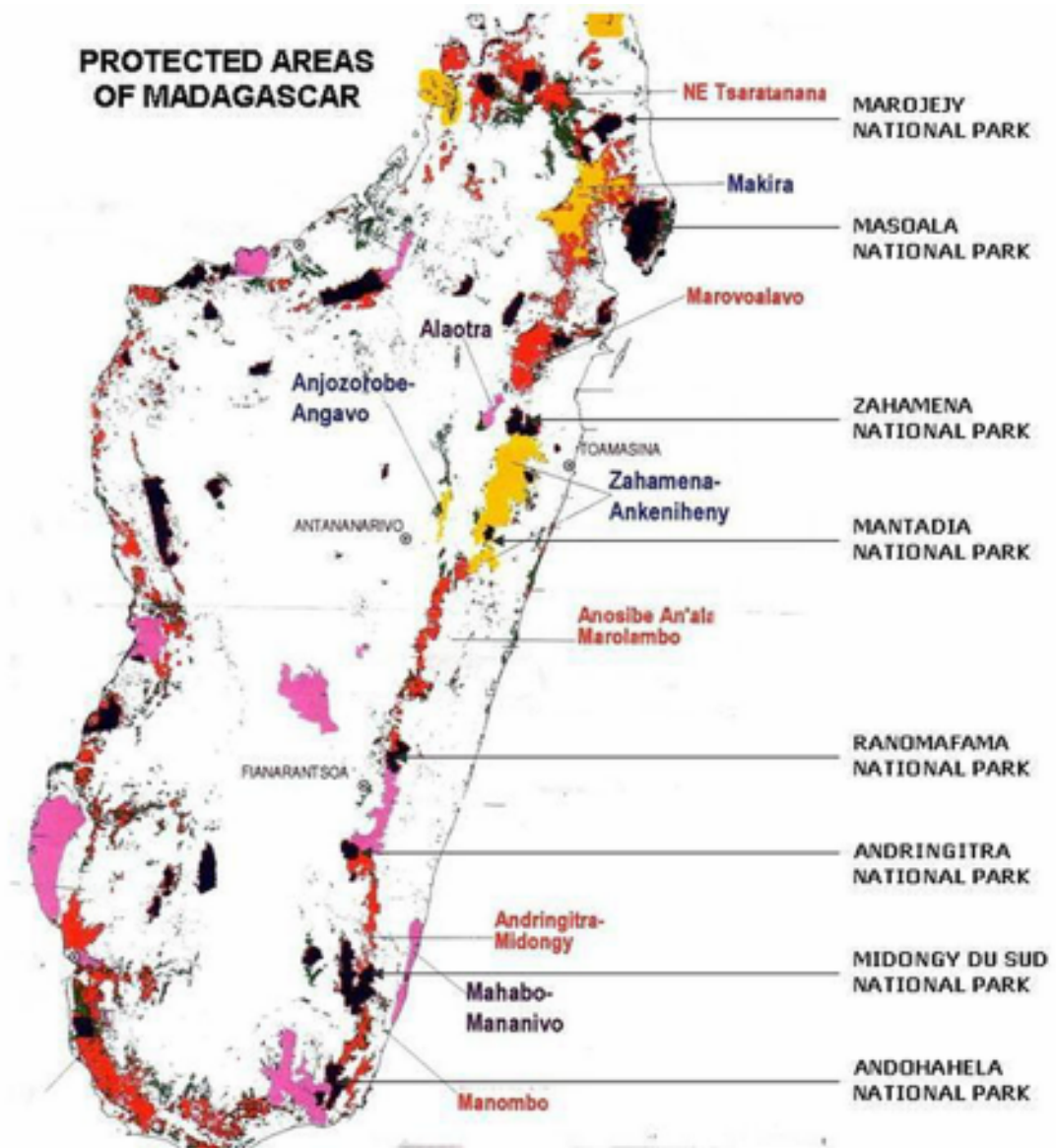
Exclusion from the original nomination of: (a) the marine extensions on the east coast of Masoala National Park; (b) the whole of Mantadia National Park (and associated Special Reserve) pending review of future protection of the adjoining more extensive tract of rainforest to the north; (c) the whole of Midongy National Park pending review of the western half of the park and the corridor linking to Andohahela National Park; and (d) the outlier semi-arid/arid zone parcels of Andohahela National Park (parcels 2 and 3).

IUCN recommends that the State Party be requested to submit a detailed topographic map showing the revised boundary of the property following the exclusion of these components.

IUCN also recommends that the State Party be requested to:

- a) Consider this as Phase 1 of a larger World Heritage nomination which could be brought forward when conditions of integrity are adequately met. Subsequent phases should be based on a review of potential future addition of appropriately protected areas of high nature conservation value to the property, with priority to those major tracts of land presently forming corridors of natural forest between existing reserves within the property;
- b) Progressively increase the level of staffing and resources within all reserves within the property and also develop a long term strategy for financing of all reserves within a larger World Heritage nomination, as well as adequate financing for management of corridors between existing reserves within the property;
- c) Develop a proactive community development programme, which would support socio-economic activities outside of the existing reserves to reduce pressures for resource exploitation within the property; and
- d) Develop and implement strategies to reduce the impact of illegal logging and small scale gem mining within the property.

Map 1: Location and boundaries of the nominated property



AFRIQUE

FORÊTS HUMIDES DE L'ATSINANANA

MADAGASCAR



---

# CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

## FORÊTS HUMIDES DE L’ATSINANANA (MADAGASCAR) – ID No. 1257

---

### 1. DOCUMENTATION

- i) **Date de réception de la proposition par l’UICN** : avril 2006
- ii) **Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie** : L’UICN a demandé des informations complémentaires le 19 décembre 2006, après sa mission d’évaluation et la première réunion du Groupe d’experts sur le patrimoine mondial de l’UICN. La réponse de l’État partie a été soumise le 26 février 2007 ; elle contenait des limites révisées et des réponses à tous les points soulevés par l’UICN.
- iii) **Fiches techniques PNUE-WCMC** : 11 références (y compris la proposition)
- iv) **Littérature consultée** : ANGAP 2001. **Madagascar Protected Area System Management Plan**. ANGAP. Brady, L.D. and Griffiths, R.A. (1999). **Status Assessment of Chameleons in Madagascar**. IUCN. **Ganzhorn, J.U. et al. (2000). Vertebrate species in fragmented littoral forests of Madagascar**. In: W.R. Lourenço and S.M. Goodman (eds). *Diversité et Endémisme à Madagascar*. Mémoires de la Société de Biogéographie Edition. Museum d’Histoire Naturelle, Paris: 155-164. **Ganzhorn, J.U. et al. (2003). Biogeographic relations and life history characteristics of vertebrate communities in littoral forests of Madagascar**. In: A. Legakis et al. (eds). *The New Panorama of Animal Evolution*. Proceedings of the 18th International Congress of Zoology. Pensoft Publishers, Sofia: 377-385. Goodman, S.M. (ed.) (2000). **A Floral and Faunal Inventory of the Parc National de Marojejy, Madagascar: With Reference to Elevational Variation**. Fieldiana Zoology New Series No. 97, Field Museum of Natural History, Chicago. Goodman, S.M. and Benstead, J.P. (eds) (2003). **The Natural History of Madagascar**. Chicago University Press, Chicago. Hilton-Taylor, C. (compiler) (2000). **2000 IUCN Red List of Threatened Species**. IUCN. Mittermeier, R.A. et al. (2004). **Hotspots Revisited: Earth’s Biologically Richest and Most Endangered Terrestrial Ecoregions**. Conservation International. Mittermeier, R.A. et al. (2006). **Lemurs of Madagascar**. Conservation International. Rabetaliana, H. et al. (1999). **The Andringitra National Park in Madagascar**. Unasylva No. 196, FAO. Wilmé, L., Goodman, S.M. and Ganzhorn, J.U. (2006). **Biogeographic evolution of Madagascar’s microendemic biota**. *Science* 321, 5776, 1063-1065.
- v) **Consultations**: 3 évaluateurs indépendants. Des consultations très larges ont eu lieu durant la mission d’évaluation, notamment avec des représentants des agences gouvernementales pertinentes, des communautés locales, des ONG, ainsi qu’avec des chercheurs et autres acteurs.
- vi) **Visite du bien proposé** : Peter Hitchcock et Geoffroy Mauvais, août-septembre 2006
- vii) **Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport** : avril 2007

### 2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

L’île de Madagascar est un vestige de l’ancien grand continent austral du Gondwana. Prise à l’origine en sandwich entre l’Afrique et l’Inde, au moment de la dislocation du Gondwana, Madagascar est restée en contact avec l’Afrique lorsque celle-ci s’est séparée de l’Antarctique. Il y a environ 160 millions d’années que Madagascar s’est détachée de l’Afrique mais elle est restée attachée à l’Inde jusqu’à ce que celle-ci se sépare, il y a environ 60 millions d’années. Depuis, Madagascar est restée isolée de toute autre masse terrestre.

Les huit parcs nationaux proposés sont géographiquement répartis le long des marges orientales de l’île de Madagascar, sur la longueur de la région d’Atsinanana. La majeure partie des zones proposées

repose sur des roches granitiques, le socle du principal plateau qui domine une bonne partie de Madagascar. Tandis que le Parc national de Masoala est situé sur une péninsule du littoral nord-est, toutes les autres zones proposées sont associées au principal escarpement oriental déchiqueté et à l’arrière-pays montagneux de Madagascar qui sépare le vaste plateau intérieur des plaines du littoral oriental. Pratiquement toutes les forêts humides de Madagascar restantes se trouvent le long de l’escarpement oriental et des hautes terres du nord où la pluviosité est la plus élevée. Dans ces régions, les précipitations sont en grande partie le résultat d’une interception topographique des alizés chargés d’humidité qui soufflent sur l’océan Indien. Le contraste est frappant avec les vastes régions intérieures et orientales semi-arides et arides de l’île. Parfois, des cyclones tropicaux affectent les forêts côtières du nord-est, celles du Parc national de Masoala par exemple.

À tous égards, la diversité biologique de Madagascar est exceptionnelle à l'échelon mondial. Résultat du long isolement de ce 'mini-continent', parfois appelé 'septième continent' pour sa biodiversité, la proportion d'espèces animales et végétales endémiques est réellement exceptionnelle : environ 80 à 90 pour cent de tous les groupes sont endémiques, et les familles et genres endémiques sont monnaie courante. Madagascar est au cœur de la région « de méga-diversité » de Conservation International, connue sous le nom de *'Madagascar et les îles de l'océan Indien'* dont une des caractéristiques est le nombre extraordinairement grand (env. 12 000) d'espèces de plantes endémiques. On dit aussi que Madagascar est dans les 5 à 6 premiers des 18 pays du monde caractérisés par une « méga-diversité ».

*« La position privilégiée de Madagascar en termes de diversité biologique repose sur son histoire géologique et son emplacement géographique. Plus grande île océanique du monde et quatrième île, par la taille, en général, elle est séparée de tout autre masse terrestre depuis au moins 60 à 80 millions d'années ce qui signifie que la plupart de ses plantes et de ses animaux ont évolué dans l'isolement. Il en est résulté un taux d'endémisme très élevé, non seulement au niveau des espèces mais surtout au niveau taxonomique supérieur. Madagascar possède un nombre de genres et de familles de plantes et d'animaux endémiques que ne lui dispute que l'Australie, qui est 13 fois plus grandes. » (Mittermeier et al. 2004)*

Les cinq familles de primates malgaches, toutes les familles endémiques de lémuriniens, sept genres endémiques de Rodentia, six genres endémiques de Carnivora, et plusieurs espèces de Chiroptera sont représentées dans les forêts pluviales. Sur les 25 espèces de mammifères endémiques et quasi endémiques de ces forêts, 22 sont menacées : 8 sont en danger critique d'extinction, 9 en danger et 5 vulnérables (Hilton-Taylor 2000).

Les forêts humides et subhumides de Madagascar, avec les fourrés éricoides, constituent également une des 200 Écorégions mondiales du WWF prioritaires pour la conservation (en réalité la liste contient 238 écorégions : 142 terrestres, 53 d'eau douce et 43 marines). Les forêts humides de plaine de l'est de Madagascar sont les forêts les plus diverses du pays et présentent un taux d'endémisme exceptionnellement élevé. Toutefois, des décennies de déforestation n'ont laissé dans l'est de Madagascar que 8,5 % des forêts originelles.

La forêt humide de moyenne altitude, type de forêt pluviale le plus commun de la proposition, est aussi riche en espèces que la forêt de plaine mais tend à avoir une canopée moins haute (20 à 25 m). Certaines des espèces de la canopée sont présentes aussi dans la forêt de basse altitude et d'autres sont particulières à la forêt de moyenne altitude, comme *Weinmannia* (Cunoniaceae) et *Schefflera* (Araliaceae). À part la vaste forêt humide de plaine du Parc national de Masoala, la forêt humide de plaine est peu représentée dans la proposition et il n'en reste plus ailleurs à Madagascar.

À l'époque préhistorique et même à l'époque historique relativement récente, la superficie de forêts pluviales de Madagascar était beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui.

Le dernier âge glaciaire a repoussé les forêts pluviales dans plusieurs refuges disjoints, sur l'escarpement oriental et au-dessous, sur la côte est et dans les vallées profondes de la région des hautes terres du nord. Compte tenu des caractéristiques topographiques de Madagascar, il est probable que quelques-unes au moins des zones proposées coïncident avec ces refuges du Pléistocène.

La distribution actuelle des forêts pluviales est une conséquence d'activités humaines relativement récentes. Il est évident que de nombreuses espèces animales (et végétales sans doute aussi) se sont éteintes depuis l'arrivée relativement tardive des humains à Madagascar et le déboisement massif. Parmi ces espèces, il y aurait au moins 17 espèces de lémuriniens qui étaient presque toutes adaptées à la forêt. Les dernières forêts pluviales sont donc d'importance critique pour les espèces survivantes dont beaucoup occupent aujourd'hui des zones d'habitat fortement réduites par rapport à celles qu'elles occupaient autrefois. Nonobstant la disparition massive des forêts pluviales sur le plateau principal et les plaines de l'est, il reste une bande étroite, plus ou moins continue, de forêts pluviales le long de l'escarpement oriental et à travers les hautes terres du nord.

Les zones proposées représentent environ 20 à 25 % de la superficie totale des dernières forêts pluviales de Madagascar qui, elles-mêmes, ne sont qu'une fraction de l'étendue des forêts pluviales avant l'arrivée des humains. Les zones proposées sont globalement représentatives de l'étendue géographique des forêts pluviales sur presque tout le gradient latitudinal, de la marge orientale de l'île, mais sont moins représentatives du gradient altitudinal.

Alors que, plusieurs parcs nationaux proposés comprennent une part importante de vestiges de la forêt régionale (Marojejy, Masoala, Midongy, Andohahela), d'autres sont noyés dans des parcelles plus vastes de forêts pluviales ou intimement liés à ces parcelles (Zahamena, Mantadia, Ranomafana, Andringitra). Ces parcelles plus vastes, qui sont en dehors des parcs nationaux, sont en général beaucoup moins connues et moins bien comprises que les zones proposées, de sorte qu'il n'est pas possible de comparer sérieusement leur diversité biologique avec celle des zones proposées. À vrai dire, il est possible que certaines des parcelles récemment protégées (temporairement) aient une importance égale ou supérieure en matière de diversité biologique, à celle de certaines des aires protégées proposées.

Des travaux de recherche récents ont mis en évidence l'importance de trois massifs montagneux particuliers pour l'histoire de l'évolution des forêts pluviales de Madagascar (Wilmé et al. 2006). Parmi ces trois massifs, un seul (Andringitra) est intégré à la proposition ; un autre a vu ses forêts environnantes fortement déboisées et l'omission du troisième (Tsaratanana), dans la proposition, est déroutante. Les activités humaines ayant causé une fragmentation à grande échelle des forêts pluviales, celles qui restent sur l'escarpement oriental et au-dessous, y compris certaines des zones proposées, sont devenues un refuge d'importance critique pour les processus d'évolution futurs. Les régions qui contiennent des parcelles continues de forêts pluviales distribuées sur le plus vaste gradient altitudinal revêtiront la plus grande importance. Parmi les aires protégées proposées, Marojejy, Zahamena, Andringitra, Andohahela et certains secteurs de Midongy

sont celles qui semblent les plus importantes pour les processus permanents de l'évolution.

Sur le plan géographique, les huit parcs proposés sont largement séparés. Quoi qu'il en soit, il reste d'importantes parcelles de forêts pluviales en dehors du bien proposé, y compris dans des corridors d'habitats majeurs qui unissent des couples de zones proposées (*Nord* : Marojejy, Masoala; *Centre* : Zahamena, Mantadia. *Sud* : Ranomafana, Andringitra. *Extrême sud* : Midongy, Andohahela). La discontinuité dans l'habitat est très marquée entre les groupes du nord et ceux du sud, à tel point que, généralement, la connectivité est définitivement perdue ; toutefois, il existe encore une connectivité au sein des groupes du nord et du sud bien qu'elle ne soit pas encore protégée de manière permanente.

Plusieurs des parcelles plus vastes de forêts se sont vues récemment accorder une protection temporaire et l'on prépare activement leur statut futur d'aires protégées. Il semblerait toutefois qu'aucune de ces zones ne devrait se voir accorder le statut de parc national ni être ajoutée aux parcs nationaux proposés, et que la protection et la gestion prévues ne correspondront qu'aux Catégories III, V ou VI définies par L'UICN pour les aires protégées. De plus, elles ne seront pas gérées par ANGAP. En l'état des choses, aucune de ces parcelles ne peut actuellement être considérée, en toute confiance, comme un éventuel ajout futur au bien proposé. Cela renforce la nécessité, pour l'évaluation, de ne considérer que la contribution de chacun des éléments du bien proposé en fonction de ses propres mérites.

### 3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Le seul bien naturel du patrimoine mondial de Madagascar est la Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha qui est située dans les plaines occidentales semi-arides et qui a un paysage karstique. Comme il s'agit d'un milieu totalement différent de celui du bien proposé, la comparaison n'a pas lieu d'être.

Le bien du patrimoine mondial le plus semblable au bien

proposé sur le plan biogéographique est celui des Réserves des forêts ombrophiles centre-orientales de l'Australie. Ces forêts ombrophiles australiennes sont associées à un escarpement oriental bien défini qui a servi de refuge pour le biote essentiellement gondwanien durant le dernier âge glaciaire. La continuité des forêts ombrophiles orientales d'Australie a été rompue en 'îles' naturelles durant les changements climatiques préhistoriques puis a été fragmentée par les établissements humains modernes. En revanche, le bien proposé se compose essentiellement 'd'îles' de terrains protégés sur une bande, certes étroite, mais continue et encore largement intacte de forêts pluviales reliques, le long de l'escarpement oriental et jusque dans les hautes terres du nord. Le tamisage biologique et l'évolution divergente que l'on trouve entre les îles de terres protégées des forêts ombrophiles australiennes sont beaucoup moins apparents dans le bien proposé, sans doute en raison du degré de connectivité beaucoup plus élevé qui a été maintenu.

Tandis que le bien sériel des Réserves des forêts ombrophiles centre-orientales australiennes et le bien sériel du Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra englobent la plus grande partie des dernières grandes parcelles de forêts ombrophiles d'Australie et de Sumatra, la majeure partie du bien proposé ne comprend que de petits secteurs des vastes parcelles de forêts humides subsistant à Madagascar. Il a donc été difficile d'établir le contexte et, par conséquent, l'importance relative des zones proposées; d'autant plus que les réserves temporaires plus vastes, qui se trouvent en dehors des parcs proposés, sont mal documentées.

Toutefois, compte tenu de la diversité et de l'endémisme exceptionnels du biote de Madagascar, la plupart des espèces végétales et animales indigènes des zones proposées sont clairement d'importance mondiale pour la science et la conservation de la nature. Les primates malgaches totalement endémiques, les lémuriens en particulier, sont clairement de valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science et de la conservation (les lémuriens qui se trouvent sur les îles des Comores voisines auraient été introduits de Madagascar). On peut s'attendre à ce que de futurs travaux de recher-

**Tableau 1:** Comparaison de la biodiversité (nombre d'espèces) entre le bien proposé et quelques biens du patrimoine mondial comparables

Nom et superficie du bien du patrimoine mondial	Critères	Mammifères	Oiseaux	Amphibiens	Plantes
<b>Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar)</b> 672 003 ha	ix, x	78	173	160	2984
Réserves des forêts ombrophiles centre-orientales (Australie) 370 000 ha	viii, ix, x	74	270	45	1625
Parc national Noel Kempff Mercado (Bolivie) 1 523 446 ha	ix, x	139	620	62	4000 (1500 dans la forêt pluviale)
Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie) 2 595 124 ha	vii, ix, x	180	450	200	10 000

che révèlent beaucoup plus de nouvelles espèces de plantes et d'animaux. À titre d'exemple, depuis 1994, au moins 10 nouvelles espèces de lémurien ont été décrites à Madagascar (Mittermeier et al. 2006).

Le tableau 1, à la page précédente, présente une comparaison de la diversité biologique entre le bien proposé et d'autres biens du patrimoine mondial comparables.

En résumé, les caractéristiques du bien proposé qui le distinguent, au plan régional et mondial, du point de vue de la biodiversité, des autres biens du patrimoine mondial sont :

- ◆ une diversité biologique très élevée, tant pour les plantes que pour les animaux, mais en particulier pour les primates ;
- ◆ un taux d'endémisme exceptionnellement élevé, tant pour les plantes que pour les animaux ;
- ◆ des habitats d'importance critique pour de nombreuses espèces rares et menacées de la faune (p.ex., sur les 123 espèces de mammifères non volants de Madagascar, dont 72 sont sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, 78 sont présentes dans les zones proposées), y compris au moins 25 espèces de lémurien ; et
- ◆ un refuge climatique d'importance critique pour un biotope de forêts humides unique.

## 4. INTÉGRITÉ

### 4.1 Statut juridique

Les huit éléments qui composent le bien sériel proposé sont officiellement protégés en tant que parcs nationaux par le gouvernement de Madagascar. L'organe de gestion des huit zones proposées est Parcs Nationaux Madagascar - Agence Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (PNM-ANGAP). ANGAP est décrite comme « une association privée reconnue d'intérêt public, agissant sous l'autorité du Ministère de l'environnement, de l'eau et des forêts de Madagascar ».

### 4.2 Limites

Ci-dessous se trouve une brève évaluation de chacun des parcs de la proposition. Elle s'appuie sur les limites indiquées dans la proposition. Ces limites ont été modifiées, à la suite de communications entre l'UICN et l'État partie (voir paragraphes 5.2 et 7).

#### a) Parc national de Marojejy

D'après la documentation, et confirmation par inspection aérienne, les limites de Marojejy, pour l'essentiel des lisières forestières, semblent bien définies et stables. À une exception importante près, les forêts de Marojejy sont essentiellement entourées de terres agricoles défrichées, le parc étant presque une 'île' dans un paysage agricole. L'exception importante est un corridor forestier intact et bien défini, à l'ouest. C'est un corridor bien étudié et d'importance critique qui rejoint la Réserve spéciale d'Anjanaharibe Sud, le seul habitat de connexion entre Marojejy et la parcelle de forêts humides beaucoup plus vaste qui s'étend sur la largeur de Madagascar, du Parc

national de Masoala sur la côte est à Ambanja sur la côte ouest.

#### b) Parc national de Masoala

Le bloc principal de Masoala, qui est la plus vaste des zones protégées proposées, est relativement compact et la plupart des limites sont marquées, gérables et gérées. L'intégration, dans la proposition, de plusieurs petites parcelles situées assez loin du parc, sur la côte est, soulève quelques préoccupations. Deux d'entre elles, malgré leur petite taille, sont de précieuses reliques de forêts humides littorales.

#### c) Parc national de Zahamena

Les limites de Zahamena sont relativement bien définies. Les limites nord-est et sud ont été inspectées lors d'un survol et l'on a constaté qu'elles étaient bien respectées par les communautés agricoles voisines, du moins pour ce qui est des activités agricoles.

#### d) Parc national de Mantadia

La plupart des limites de Mantadia jouxtent la forêt. Bien qu'il ne soit pas facile de les repérer depuis les airs, il est évident qu'il y a des activités menaçantes, comme l'exploitation minière (actuelle et nouvelle) en dehors du parc, à l'ouest.

#### e) Parc national de Ranomafana

La plupart des limites de Ranomafana sont bien définies et respectées, du moins du point de vue de l'empiètement agricole. L'inspection aérienne a révélé unempiètement majeur actif et des activités récentes de culture itinérante sur brûlis dans le secteur nord du parc.

#### f) Parc national d'Andringitra

La limite occidentale de prairie d'Andringitra n'est pas clairement définie. La limite orientale de la forêt pluviale, une rivière, a subi par le passé des empiètements dont la trace était évidente lors de l'inspection aérienne et l'on observe encore d'importants empiètements à l'intérieur du parc.

#### g) Parc national de Midongy

En plusieurs endroits, les limites, très longues et sinueuses de Midongy ne sont pas évidentes vues d'avion et il y a de nombreux empiètements agricoles et de pâturage/brûlage. Certains de ces derniers s'étendent sur toute la largeur du bras occidental du parc.

#### h) Parc national d'Andohahela

L'essentiel des limites orientales de la forêt pluviale d'Andohahela est clairement défini et respecté du point de vue du défrichement et semble donc stable. La limite occidentale du principal bloc du parc est mal définie, ce qui pose un problème du point de vue de la gestion, notamment avec les menaces permanentes du pâturage et des feux associés.

## 4.3 Gestion

Madagascar a mis sur pied un système de gestion des aires protégées, y compris des zones proposées, intéressant et apparemment très efficace. L'organe de gestion des huit zones proposées est l'ANGAP, « une association privée ... sous l'autorité du Ministère de l'environnement, de l'eau et des forêts » ce qui semble avoir des avantages par rapport à une gestion directe du

gouvernement -- par exemple, l'organe de gestion peut engager du personnel sur la base d'un contrat et du comportement professionnel. L'ANGAP semble être une organisation professionnelle et efficace. L'appui des ONG dont bénéficie l'ANGAP est un important gage d'efficacité permanente.

Le personnel de l'ANGAP est posté dans les huit zones proposées. Globalement, le nombre d'employés que l'ANGAP assigne à la gestion des parcs proposés est très modeste mais il semble être adéquat compte tenu de la nature de ses tâches et de sa motivation élevée. Un transport motorisé est d'une utilité limitée pour accéder à de nombreux endroits du parc et de ses limites ; il faut donc un engagement et des efforts concertés du personnel pour accéder au périmètre du parc et aux communautés isolées. Dans le Parc national de Masoala, la Wildlife Conservation Society partage des locaux avec l'ANGAP et lui fournit avis et assistance techniques.

La gestion globale des aires protégées de Madagascar est guidée par le Plan de gestion du réseau d'aires protégées de Madagascar (2001). Les huit parcs proposés disposent de plans de gestion en vigueur. La structure générale et présentation des plans de gestion sont pertinentes et méritent éloges. Les cartes des menaces, intégrées aux plans de gestion, se sont révélées exactes et très utiles durant l'évaluation. Une brève évaluation de la gestion de chacun des parcs proposés est donnée ci-après.

#### **a) Parc national de Marojejy**

La gestion de Marojejy est bien établie, organisée, professionnelle et bénéficie d'un appui important de la communauté locale.

#### **b) Parc national de Masoala**

La gestion de Masoala est en butte à des difficultés considérables, en particulier à cause de l'isolement et des difficultés d'accès aux limites orientales. Toutefois, la gestion est professionnelle et semble fournir un niveau adéquat de protection. La Wildlife Conservation Society collabore officiellement à la gestion du parc.

#### **c) Parc national de Zahamena**

Conservation International participe activement à la gestion de Zahamena. Il y a des progrès en ce qui concerne la réduction des empiètements et d'autres activités menaçantes.

#### **d) Parc national de Mantadia**

La gestion de Mantadia est professionnelle mais les menaces, à l'intérieur et autour du parc, sont considérables (exploitation minière, braconnage, pression du tourisme, espèces envahissantes, extraction de bois) et nécessitent une gestion et un contrôle efficaces et permanents.

#### **e) Parc national de Ranomafana**

La gestion de Ranomafana est professionnelle mais le parc reste confronté à des menaces permanentes d'empiètement agricole, d'exploitation du bois et de chasse. Le tourisme est important dans le parc et celui-ci partage le revenu des droits d'entrée avec les communautés locales qui vivent à la périphérie du parc.

#### **f) Parc national d'Andringitra**

La gestion d'Andringitra est adéquate et fermement

soutenue par les communautés locales dans le cadre d'un accord « gagnant-gagnant » : le parc contient une « zone d'utilisation contrôlée » qui apporte des avantages aux communautés locales (pâturage du bétail) en échange d'une participation volontaire au suivi et à la protection du parc. Toutefois, à long terme, le bien-fondé du pâturage dans les milieux de montagne et alpins est contestable et devrait être évalué. Il y a un empiètement et une chasse associée sur la limite orientale de la forêt pluviale du parc qui nécessite un redoublement des efforts pour assurer un contrôle efficace. La chasse se poursuivrait à l'intérieur du parc.

#### **g) Parc national de Midongy**

Le personnel a été déployé seulement récemment à Midongy et doit encore faire face aux problèmes associés à l'empiètement agricole (rizières et brûlis), aux feux, au pâturage et au braconnage. La réserve forestière temporaire qui relie le secteur sud-est de Midongy avec le Parc national d'Andohahela, associée au secteur sud-est de Midongy, semble pouvoir offrir des valeurs naturelles et une intégrité supérieures à celles de Midongy tout seul.

#### **h) Parc national d'Andohahela**

Ce parc est confronté à des menaces graves qui proviennent des feux et du pâturage sur le versant occidental sec de la montagne. La topographie bien définie de la montagne offre une protection naturelle contre les feux à l'ouest mais il y a des traces de feux qui franchissent la montagne et pénètrent dans la forêt pluviale.

Il semble qu'une coopération relativement étroite soit instaurée entre les gestionnaires du parc et la police nationale (ou l'Administration des eaux et forêts) responsable de l'application des lois dans les aires protégées. Il semble que la loi soit bien respectée et toute violation est passible de sanctions sévères, y compris l'emprisonnement des délinquants. Les patrouilles conjointes avec la police semblent limitées à plusieurs opérations par an. Les efforts de lutte seraient plus efficaces si l'on délèguait plus de pouvoirs d'application aux gardes du parc au lieu de s'en remettre uniquement à la police.

L'ANGAP est financée de différentes manières (fonds du gouvernement, taxes et droits sur le tourisme, appui financier de donateurs). Le taux d'autofinancement est faible (environ 5%), de sorte que pour garantir le financement à long terme des aires protégées, le gouvernement de Madagascar a créé un fonds d'affectation spéciale, la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar. Une bonne partie des fonds nécessaires a déjà été obtenue et il est prévu qu'au moins les coûts administratifs du réseau d'aires protégées géré par l'ANGAP seront, à l'avenir, financés par les intérêts de la Fondation. Les sites les plus importants, y compris les huit parcs proposés se verront accorder la priorité, ce qui devrait donc contribuer à leur viabilité à long terme. Toutefois, la Fondation ne couvre pas les aires protégées temporaires (corridors) dont il n'est pour l'instant pas proposé qu'elles soient gérées ou financées par l'ANGAP. Actuellement, les ressources financières sont minimales mais suffisantes pour tous les parcs proposés, bien qu'elles dépendent encore fortement des donateurs.

Depuis quelques années, le gouvernement de Madagascar reçoit une aide internationale importante pour ses aires protégées, en particulier de la part de plusieurs ONG ac-



tives dans le pays. Cette aide prend souvent la forme de partenariats de gestion dans les aires protégées. Ces partenariats sont encore en place pour les parcs nationaux de Masoala et Zahamena où la Wildlife Conservation Society et Conservation International, respectivement, participent activement à la gestion quotidienne ainsi qu'à la planification stratégique des parcs en question. Mais, malgré l'appui permanent et considérable des ONG internationales, un investissement supplémentaire de la communauté internationale des donateurs est requis pour garantir la protection et la gestion adéquates des parcs proposés.

Tous les parcs de la proposition pratiquent la politique de partage des revenus du tourisme avec les communautés voisines ; l'ANGAP et les communautés locales partagent le revenu du tourisme à 50:50. Cependant, le niveau généralement faible du tourisme dans la plupart des parcs signifie que les fonds de cette source qui parviennent aux communautés sont relativement limités. La politique est utile pour construire des partenariats avec les communautés mais il ne faudrait pas compter sur elle comme source unique de bénéfices pour la communauté, compte tenu des incertitudes liées au tourisme. Il faut préparer un programme de développement communautaire plus proactif, en particulier pour les parcs qui reçoivent peu de touristes.

#### 4.4 Menaces et activités anthropiques

La plupart des communautés voisines des parcs proposés vivent dans une grande pauvreté. La productivité agricole est souvent très basse de sorte que les populations en expansion voient les parcs comme des sources de nourriture (chasse), terres (brûlis) et produits commercialisables (braconnage et abattage illicite du bois). Les principales menaces anthropiques pour les parcs proposés sont l'empiètement de l'agriculture, en particulier de l'agriculture itinérante sur brûlis, les incendies, le pâturage, la chasse et le braconnage. Il y a aussi un prélèvement illicite de bois précieux tels que le bois de rose et l'ébène et une exploitation de gemmes à petite échelle et généralisée.

##### 4.4.1 Empiètement

L'empiètement de l'agriculture sur les aires protégées proposées est une menace grave pour les valeurs du patrimoine naturel et l'intégrité du bien. La menace prend souvent l'aspect d'empiètement sporadique par des activités d'agriculture itinérante sur brûlis mais peut aussi revêtir une nature plus permanente s'il n'y a pas d'intervention dans le cadre de la gestion. Dans les parcs établis depuis plus longtemps, l'incidence des nouveaux empiètements agricoles semble faible et l'on a pu observer que la forêt était en train de réoccuper d'anciennes clairières (p.ex. dans le Parc national de Marojejy). Des incidents récents d'agriculture itinérante sur brûlis ont été notés dans plusieurs aires protégées (p.ex., dans les parcs nationaux de Midongy et Ranomafana).

##### 4.4.2 Feux

Dans les paysages agricoles qui touchent de nombreux secteurs des aires protégées proposées, le feu est largement utilisé, en particulier comme auxiliaire du pâturage par le bétail. Visiblement, on laisse le feu se propager et, généralement, remonter et pénétrer dans les parcs. Cette pratique est particulièrement apparente aux

abords plus secs, côté ouest, des parcs nationaux d'Andohahela, Andringitra et de Midongy. Dans le cas de Midongy, où la protection topographique est bien moindre, les prairies bien à l'intérieur du parc sont encore maintenues par le feu. Les espèces de plantes envahissantes favorisées par le feu, comme les eucalyptus, pourraient poser un problème sur le versant occidental plus élevé du Parc national de Ranomafana.

##### 4.4.3 Chasse et braconnage

La chasse est une menace réelle pour la faune sauvage de toutes les forêts de Madagascar, et en particulier pour les espèces de lémuriens. La chasse, en particulier des lémuriens, à des fins alimentaires est une menace importante et généralisée pour la biodiversité des aires protégées proposées. Certains attribuent à la chasse illicite la disparition de deux espèces de lémuriens de la réserve spéciale adjacente au Parc national de Mantadia. Quelques administrateurs de parcs ont la certitude que la menace posée par la chasse est en train d'être réduite ; en revanche, certains chercheurs sont beaucoup moins optimistes. Madagascar en général, y compris ses forêts pluviales, est une cible pour les braconniers qui alimentent le commerce illicite mondial des espèces de la faune, surtout des reptiles. Les caméléons sont tout particulièrement vulnérables à ce commerce. Des rapports signalent le braconnage de tortues pour approvisionner le marché médicinal oriental en foies.

##### 4.4.4 Routes

Actuellement, les routes ne sont pas une menace grave pour les aires protégées proposées. La plupart des aires protégées proposées ont l'avantage d'être étroitement associées à un terrain de montagne accidenté où il y a peu de demandes ou de possibilités de construction de routes. Une route régionale traverse le Parc national de Ranomafana mais il semble que les secteurs du parc longeant la route soient bien gérés. Certaines pistes servant à déplacer le bétail à travers les parcs constituent une menace, en particulier à cause des feux et de la chasse associés (p.ex. dans le secteur occidental du Parc national de Midongy). On parle d'une future route qui pourrait être construite à travers le corridor de forêt qui relie le Parc national d'Andringitra et la Réserve spéciale du Pic d'Ivohibe.

##### 4.4.5 Exploitation minière

L'exploitation minière informelle/illicite de gemmes est généralisée et constitue une menace localisée pour la plupart des aires protégées proposées. L'exploitation de gemmes à petite échelle est difficile à détecter et à supprimer. L'exploitation de graphite a déjà des incidences (pollution de l'eau) sur le Parc national de Mantadia et d'autres mines (nickel dans l'ouest du parc) et infrastructures minières (canalisations pour les boues liquides entre le parc et la réserve spéciale) pourraient aggraver les impacts sur ce parc.

##### 4.4.6 Exploitation illicite du bois

À ce jour, Madagascar a eu la chance d'échapper à la destruction généralisée des forêts comme conséquence de l'exploitation commerciale du bois qui frappe tout le Sud-Est asiatique. Aucune des aires protégées proposées a fait l'objet d'une exploitation commerciale du bois à grande échelle. Une exploitation à petite échelle, hautement sélective, pour des bois précieux comme le bois de rose et l'ébène pourrait se produire n'importe quand dans les

aires protégées. Ce prélèvement de bois n'a peut-être pas, en soi, de grave impact écologique global mais le feu, la chasse et le braconnage qui l'accompagnent amplifient les impacts.

Tenant compte des modifications aux limites décrites dans les paragraphes 5.2 et 7, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité requises par les Orientations.

## 5. AUTRES COMMENTAIRES

### 5.1 Justification de l'approche sérielle

Lorsque l'UICN évalue une proposition sérielle (un groupe) elle se pose les questions suivantes :

#### a) Comment l'approche sérielle se justifie-t-elle ?

La protection et la gestion des forêts pluviales de Madagascar sont en révision complète, l'accent étant mis sur le renforcement de la protection et sur des changements profonds, y compris des plans de création de nouvelles aires protégées importantes. Le processus découle de la Déclaration du Président, prononcée à Durban, en Afrique du Sud, en 2003, au Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, et accompagnée d'un engagement fort louable à agrandir le réseau d'aires protégées. Cette situation a toutefois compliqué la proposition et le processus d'évaluation et a conduit à se poser la question fondamentale suivante : « *A quel point les aires protégées proposées sont-elles vraiment 'la crème de la crème' de ces forêts pluviales, ou ne sont-elles qu'un 'effet parasite' de l'histoire – les seules zones déjà protégées et prêtes pour la proposition ?* ». D'après le document de la proposition et les discussions qui ont eu lieu durant la mission d'évaluation, le choix du groupe de sites proposés semble être le résultat des deux processus : certains sites sont clairement reconnaissables comme 'la crème de la crème' du point de vue biologique et les autres sont plutôt des 'effets parasites' de l'histoire. En outre, la mesure dans laquelle les zones proposées représentent réellement un 'tout intégré' justifiant la proposition sérielle s'est révélée difficile à établir à partir du document de proposition.

La principale justification de l'approche sérielle semble être limitée au fait que les huit parcs nationaux sont simplement généralement 'représentatifs' d'un (seul) biome de valeur universelle exceptionnelle. Il ne fait aucun doute que les zones proposées fournissent une étendue géographique largement représentative sur presque tout le gradient latitudinal des forêts pluviales de Madagascar. Il a, cependant, été plus difficile d'établir si chacun des éléments est réellement exceptionnel ou si son intérêt dépend de son intégration dans le groupe, car la proposition ne présente pas d'arguments solides sur la nature complémentaire des éléments. En outre, aucun lien fonctionnel n'est établi entre chacun des sites bien que la proposition souligne l'existence de corridors pour la faune sauvage entre des couples de zones proposées. Ces corridors importants entre les parcs nationaux, certains d'entre eux étant beaucoup plus vastes que les zones proposées elles-mêmes, sont en partie mal connus et, actuellement, temporairement protégés seulement. En conséquence, leur protection permanente pour la conservation de la diversité biologique et/ou en vue de leur ajout aux parcs nationaux

n'est pas garantie. Dans son évaluation, l'UICN n'a fait aucune hypothèse concernant une éventuelle protection future et n'a tenu compte que du niveau de protection actuel.

Par exemple, le Parc national de Mantadia, un petit parc d'environ 15 500 ha, ne représente peut-être que quelque 5 % d'une parcelle de forêt pluviale beaucoup plus vaste dont il fait partie intégrante. Il est probable que la grande parcelle de forêt pluviale qui n'est que temporairement protégée, avec le Parc national de Mantadia à son extrémité sud et le Parc national de Zahamena à son extrémité nord, est tout aussi importante, voire plus, pour la conservation de la diversité biologique que Mantadia lui-même. On peut donc douter que Mantadia, pris indépendamment des zones adjacentes, représente 'la crème de la crème' et contienne 'les habitats naturels les plus importants et les plus significatifs' en comparaison avec d'autres zones et considérant ses insuffisances du point de vue de l'intégrité.

En conclusion, la principale justification de la proposition sérielle concernant les huit aires protégées semble être qu'elles offrent des exemples exceptionnels et représentatifs du biote de forêt pluviale distinctif de Madagascar et qu'ensemble elles comprennent un habitat d'importance critique, en particulier pour des primates uniques.

#### b) Les éléments séparés du site sont-ils liés sur le plan fonctionnel ?

Les huit éléments séparés de la proposition ne sont liés sur le plan fonctionnel que dans une mesure limitée. Aucune preuve substantielle n'est présentée concernant la migration saisonnière de la faune sauvage (p.ex. les oiseaux) entre les éléments. La connectivité actuelle de l'habitat entre des couples de zones proposées maintient la possibilité de mouvement pour les espèces sauvages mais seulement entre les éléments de couples. Une bonne partie de l'habitat de connexion est aujourd'hui protégée temporairement et sa protection permanente est à l'étude mais pas son ajout aux parcs proposés eux-mêmes. Par exemple, des mesures sont en train d'être prises pour protéger le corridor d'habitat qui relie le Parc national de Marojejy avec la Réserve spéciale d'Anjanaharibe Sud. La vaste parcelle de forêt pluviale qui se trouve entre la Réserve spéciale d'Anjanaharibe Sud et le Parc national de Masoala a atteint, quant à elle, le stade de la protection temporaire.

La protection permanente future de parcelles de forêt pluviale reliant plusieurs aires protégées proposées soulève la question de la pertinence de ces dernières vis-à-vis de la proposition, sachant qu'elles pourraient bientôt être intégrées dans des aires protégées beaucoup plus vastes et probablement beaucoup plus importantes. On peut se demander si la proposition, dans le cas où elle aurait été reportée de quelques années, n'aurait pas pris une forme quelque peu différente de celle qui a fait l'objet de l'évaluation présente, en particulier si plusieurs des plus vastes parcelles de forêts pluviales reçoivent une protection permanente et sont intégrées au bien proposé. Toutefois, selon les informations dont nous disposons, les nouvelles aires protégées proposées ne seront jamais classées dans la Catégorie I ni dans la Catégorie II des aires protégées définies par l'UICN, ni gérées par l'ANGAP.

**c) Existe-t-il un cadre de gestion global pour toutes les unités ?**

Les zones proposées ne constituent pas actuellement une seule unité de gestion. Il n'y a pas, actuellement, de cadre de gestion global et coordonné pour les huit parcs nationaux mais ils sont intégrés dans le réseau national d'aires protégées géré par l'ANGAP. Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les sites continueraient d'être gérés par l'ANGAP, de sorte que l'on peut s'attendre à ce que les politiques de gestion soient au moins cohérentes.

Une coopération et une coordination accrues entre les éléments seraient bénéfiques pour la gestion efficace de chacun des sites et leur identité de bien du patrimoine mondial unique et intégré. Il serait tout aussi important, voire plus, du point de vue de la conservation, qu'il y ait une coopération étroite, une coordination et, pour bien faire, une intégration de la planification et de la gestion quotidienne des zones proposées et des corridors de faune sauvage adjacents et contigus et des nouvelles aires protégées proposées dont certaines auront probablement une importance au moins égale, voire supérieure, pour la conservation.

**5.2 Modification des limites du bien proposé**

L'UICN a communiqué avec l'État partie en ce qui concerne la possibilité de modifier les limites du bien proposé. Dans cette communication, l'UICN notait que certaines zones importantes, non incluses dans la proposition, avaient le potentiel d'augmenter considérablement la valeur du bien proposé. L'intégration de ces zones pourrait être considérée dans le cadre d'une phase ultérieure de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'UICN ajoutait que certaines zones étaient confrontées à des problèmes d'intégrité et pouvaient être, logiquement, exclues du bien proposé jusqu'à ce que ces problèmes soient réglés. Dans sa réponse, l'État partie indiquait son accord avec les propositions de l'UICN.

Il a été convenu, en particulier, que le bien proposé serait modifié par l'exclusion : a) des extensions marines sur la côte est du Parc national de Masoala ; b) de l'ensemble du Parc national de Mantadia (et de la réserve spéciale associée) en attendant l'étude de la protection future des parcelles contiguës et plus vastes de forêt pluviale, au nord ; c) de l'ensemble du Parc national de Midongy en attendant l'étude de la partie occidentale du parc et du corridor qui le relie au Parc national d'Andohahela ; et d) des parcelles semi-arides/arides situées à l'extérieur du Parc national d'Andohahela (parcelles 2 et 3).

Par ailleurs, il a été décidé qu'une proposition élargie serait présentée pour examen au Comité du patrimoine mondial, en temps voulu, lorsque les conditions d'intégrité seraient dûment remplies, et que les phases ultérieures s'appuieraient sur l'examen de l'ajout éventuel au bien de zones dûment protégées, de grande valeur pour la conservation de la nature, la priorité étant donnée aux vastes parcelles qui forment actuellement des corridors de forêts naturelles entre les réserves existantes au sein du bien.

D'après les informations disponibles, on peut s'attendre à ce que pas moins de quatre grandes parcelles de forêts pluviales non incluses dans la proposition, et dépassant largement la superficie totale du bien proposé, se révèlent

être des habitats importants pour des espèces de la forêt pluviale, à savoir :

- ◆ Tsaratanana à Masoala, y compris la Réserve intégrale de Tsaratanana et la Réserve temporaire de Makira, dans les hautes terres du nord. Avec près de 500 000 ha, la forêt de Makira est la plus vaste forêt restante, d'un seul tenant, dans l'est de Madagascar ;
- ◆ Zahamena-Ankeniheny, la vaste parcelle de forêt située entre les parcs nationaux de Zahamena et de Mantadia, qui est beaucoup plus vaste qu'eux ;
- ◆ Fandriano Vondrozo, le corridor d'habitat qui relie Ranomafana et Andringitra ; et
- ◆ le corridor d'habitat qui relie Midongy et Andohahela.

**6. APPLICATION DES CRITÈRES / ATTESTATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE**

L'inscription du bien est proposée au titre des critères (ix) et (x). L'UICN considère que le bien proposé remplit ces critères et propose l'Attestation de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Les forêts pluviales d'Atsinanana sont un bien sériel qui comprend six éléments. On y trouve une diversité biologique exceptionnelle au niveau mondial et une quantité extraordinaire d'espèces végétales et animales endémiques. Dans le bien, le taux d'endémisme avoisine 80 à 90 pour cent pour tous les groupes, et les familles et genres endémiques sont communs. Le bien sériel comprend une sélection représentative des habitats les plus importants du biote unique des forêts pluviales de Madagascar, y compris de nombreuses espèces animales et végétales menacées et endémiques.

**Critère (ix) : processus écologiques et biologiques**

Les forêts pluviales d'Atsinanana sont des forêts reliques, essentiellement associées à des terrains abrupts le long de l'escarpement et des montagnes de l'est de Madagascar. Les zones protégées comprises dans ce bien sériel ont acquis une importance critique pour le maintien de processus écologiques en cours nécessaires à la survie de la biodiversité unique de Madagascar. Cette biodiversité est le reflet de l'histoire géologique et de la situation géographique de l'île. Madagascar est la quatrième plus grande île du monde ; elle est séparée de toute autre masse terrestre depuis au moins 60 à 80 millions d'années de sorte que la majorité de ses plantes et de ses animaux ont évolué dans l'isolement. Ces forêts ont également été un important refuge pour des espèces durant les périodes passées de changements climatiques et joueront un rôle essentiel pour l'adaptation et la survie des espèces à la lumière des futurs changements climatiques.

**Critère (x) : diversité biologique et espèces menacées**

À l'intérieur du bien, le taux d'endémisme est d'environ 80 à 90 pour cent pour tous les groupes, et les familles et genres endémiques sont communs. Madagascar est un des pays les plus « mégadivers » du monde et possède un nombre extraordinairement grand (env. 12 000) d'espèces de plantes endémiques. Le bien revêt aussi une importance mondiale pour la faune, en particulier les primates : les cinq familles de primates malgaches, toutes les familles de lémurien endémiques, sept genres endémiques de rongeurs, six genres endémiques de carnivores et plusieurs espèces de chiroptères y sont représentés. Sur les 123 espèces de mammifères non volants de Madagascar (dont 72 sont sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées), 78 sont présentes à l'intérieur du bien. L'importance critique du bien est encore renforcée par le fait que la déforestation n'a laissé, dans l'est de Madagascar, que 8,5 pour cent des forêts d'origine et le bien protège des zones clés de cet habitat.

**Conditions d'intégrité, protection et gestion**

Tous les éléments du bien sériel sont officiellement protégés en tant que parcs nationaux et ont des plans de gestion en application. Les problèmes de gestion clés sont le contrôle efficace de l'empiètement agricole et de l'exploitation des ressources (exploitation du bois, chasse et exploitation minière de gemmes). Pour résoudre ces problèmes, il faudra appliquer des stratégies de gestion claires et coordonnées afin de gérer les éléments de ce bien sériel comme une seule et unique entité. Une planification et une gestion coordonnée de ce bien sériel avec les aires protégées et les corridors forestiers adjacents sont également requises et, pour cela, il faudra obtenir des ressources financières et humaines additionnelles. Il existe une possibilité d'extension du bien pour inclure des aires protégées et des corridors forestiers adjacents dès que ces éléments rempliront les conditions d'intégrité.

**7. RECOMMANDATIONS**

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial **inscrive** les Forêts humides de l'Atsinanana, Madagascar, sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (ix) et (x).

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial félicite l'État partie pour les efforts importants et encourageants qu'il déploie en vue de protéger les forêts humides de Madagascar.

L'UICN note que plusieurs modifications des limites ont été proposées par l'UICN du point de vue de l'intégrité et que les modifications suivantes ont été acceptées par l'État partie :

Exclusion de la proposition d'origine : a) des extensions marines sur la côte est du Parc national de Masoala ; b) de l'ensemble du Parc national de Mantadia (et de la réserve spéciale associée) en attendant l'étude de la protection future des parcelles contiguës et plus vastes de forêt pluviale, au nord ; c) de l'ensemble du Parc national de Midongy en attendant l'étude de la partie occidentale du parc et du corridor qui le relie au Parc national d'Andohahela ; et d) des parcelles semi-arides/arides située à l'extérieur du Parc national d'Andohahela (parcelles 2 et 3).

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial demande à l'État partie de soumettre une carte topographique détaillée, indiquant les limites révisées du bien après exclusion de certains éléments qui se trouvaient à l'origine dans la proposition sérielle.

L'UICN recommande aussi que l'État partie soit prié :

- a) de considérer qu'il s'agit de la première phase d'une proposition d'inscription d'un bien plus vaste sur la Liste du patrimoine mondial qui pourrait être présentée lorsque les conditions d'intégrité seront dûment remplies. Les phases suivantes devront s'appuyer sur une étude de l'ajout éventuel d'aires de grande valeur pour la conservation de la nature, protégées de manière appropriée, la priorité étant donnée aux principales parcelles qui forment actuellement des corridors de forêts naturelles entre les réserves qui se trouvent à l'intérieur du bien;
- b) d'augmenter progressivement le nombre d'employés et les ressources de toutes les réserves du bien, d'élaborer une stratégie de financement à long terme pour toutes les réserves qui se trouveront dans un bien du patrimoine mondial élargi, et de prévoir un financement adéquat pour la gestion des corridors entre les réserves qui se trouvent actuellement dans le bien ;
- c) d'élaborer un programme de développement communautaire proactif pour soutenir les activités socio-économiques en dehors des réserves existantes en vue de réduire les pressions d'exploitation des ressources à l'intérieur du bien ; et
- d) d'élaborer et d'appliquer des stratégies pour réduire les impacts de l'exploitation illicite du bois et de l'exploitation minière de gemmes, à petite échelle, à l'intérieur du bien.

Carte 1: Localisation et limites du bien proposé

